

**BioSenic**  
Société anonyme  
Avenue Léon Champagne 3  
1480 Saintes (Tubize)  
RPM Brabant wallon  
TVA: BE0882.015.654  
(la "**Société**")

---

## PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE DU 10 JUIN 2026

---

Le présent procès-verbal est le compte-rendu des délibérations et décisions prises durant l'assemblée générale ordinaire qui s'est tenue le 10 juin 2026 dans les bureaux d'Osborne Clarke BV, Bastion Tower, Place du Champ de Mars 5, 1050 Bruxelles.

### 1. COMPOSITION DU BUREAU

La réunion est ouverte à 16h00 et est présidée par Finsys Management SRL, représentée par son représentant permanent M. Jean-Luc Vandebroek, administrateur-délégué *ad interim* de la Société (le "**Président**").

Me Shahine R. Kalantari est désigné comme secrétaire de la réunion.

Dans la mesure où aucun actionnaire ou représentant des actionnaires ou administrateur n'accepte ce rôle, la réunion se poursuit sans désigner de scrutateur.

### 2. PRÉSENCES

#### 2.1 Actionnaires

Les actionnaires dont le nom est repris dans la liste des présences annexée au présent procès-verbal sont valablement représentés. Cette liste des présences est, avant l'ouverture de la séance, signée par chaque actionnaire ou son mandataire.

Le Président constate qu'en vertu de la liste des présences, deux actionnaires sont présents ou valablement représentés, possédant ensemble **15.210.474** actions, soit **2,33% de l'actionnariat** (652.862.279 actions à la date de la présente réunion).

#### 2.2 Titulaires de droits de souscription nominatifs et d'obligations convertibles nominatives

Aucun titulaire de droits de souscription nominatifs et d'obligations convertibles nominatives n'est présent ou représenté à la présente assemblée générale ordinaire.

#### 2.3 Administrateurs

Le Président constate que les administrateurs suivants ont été valablement convoqués à la présente assemblée générale ordinaire et sont excusés :

- Finsys Management SRL, représentée par son représentant permanent M. Jean-Luc Vandebroek ;
- Capital Grand Est SAS, représentée par son représentant permanent Mme Virginie Miath ;
- Mme Anne-Sophie Jourdain ;
- Boletus Consulting BV, représentée par son représentant permanent M. Seppe De Gelas ; et
- CarKath SRL, représentée par son représentant permanent M. Eric Halioua.

## 2.4 Commissaire

Le commissaire a été convoqué selon les mêmes formalités et dans le même délai que les actionnaires nominatifs, les titulaires de droits de souscription nominatifs et d'obligations convertibles nominatives et les administrateurs, c'est-à-dire par courrier électronique envoyé le 11 mai 2026, soit au moins trente jours avant la tenue de l'assemblée générale ordinaire, conformément à l'article 29 des statuts et à l'article 7:128 du Code belge des sociétés et des associations.

## 3. CONVOCATIONS

Le Président constate que la convocation à l'assemblée générale ordinaire contenant l'ordre du jour a été publiée sur le site internet de la Société le 8 mai 2026, soit au moins trente jours avant la tenue de la présente assemblée générale ordinaire, conformément à l'article 29 des statuts et à l'article 7:128 du Code belge des sociétés et des associations.

Par ailleurs, le Président constate que la convocation à l'assemblée générale ordinaire contenant l'ordre du jour a été envoyée le 11 mai 2026, soit au moins trente jours au moins avant la présente assemblée générale ordinaire, aux actionnaires, aux titulaires de droits de souscription nominatifs et d'obligations convertibles nominatives, aux administrateurs et au commissaire par lettre ou le cas échéant par courrier électronique (si une adresse électronique a été préalablement communiquée à la Société pour communiquer par ce moyen de communication).

Par conséquent, le Président constate que l'assemblée générale ordinaire a été convoquée conformément aux statuts et au Code belge des sociétés et des associations et qu'elle peut donc délibérer valablement sur les points inscrits à l'ordre du jour.

## 4. ORDRE DU JOUR

Le Président rappelle que l'ordre du jour de la présente assemblée générale ordinaire comporte les points suivants :

1. Prise de connaissance des documents suivants :
  - comptes annuels statutaires ayant trait à l'exercice social clôturé le 31 décembre 2025 ;
  - comptes annuels consolidés ayant trait à l'exercice social clôturé le 31 décembre 2025 ;
  - rapport annuel du conseil d'administration ayant trait à l'exercice social clôturé le 31 décembre 2025 ; et
  - rapport du commissaire ayant trait à l'exercice social clôturé le 31 décembre 2025.
2. Délibération sur les comptes annuels statutaires ayant trait à l'exercice social clôturé le 31 décembre 2025.
3. Délibération sur l'affectation du résultat telle que proposée par le conseil d'administration dans son rapport annuel.
4. Délibération sur le rapport de rémunération du conseil d'administration ayant trait à l'exercice social clôturé le 31 décembre 2025, tel qu'exposé par le comité de nomination et de rémunération et inclus dans le rapport annuel.
5. Décharge aux administrateurs.
6. Décharge au commissaire.

7. Renouvellement des mandats de quatre administrateurs.

8. Pouvoirs.

## 5. DELIBERATIONS ET DECISIONS

L'assemblée générale constate que l'exposé du Président est exact, qu'elle a été convoquée conformément aux articles 7:128 et suivants du Code belge des sociétés et des associations, qu'elle est valablement constituée et qu'elle peut donc délibérer valablement sur les points inscrits à l'ordre du jour.

Après un exposé du Président détaillant les faits marquants de la Société durant l'exercice 2025 et présentant les résultats financiers, l'assemblée générale a adopté par votes distincts chacune des décisions suivantes :

1. **L'assemblée décide d'approuver les comptes annuels statutaires ayant trait à l'exercice social clôturé le 31 décembre 2025.**

<i>Pour</i>	<i>Contre</i>	<i>Abstention</i>
15.210.474	0	0

100%

<i>Nombre d'actions pour lesquelles des voix ont été valablement émises:</i>	<b>15.210.474</b>
<i>Pourcentage représenté par ces actions dans le capital:</i>	<b>2,33%</b>

2. **L'assemblée décide d'approuver l'affectation du résultat telle que proposée par le conseil d'administration dans son rapport annuel.**

<i>Pour</i>	<i>Contre</i>	<i>Abstention</i>
15.210.474	0	0

100%

<i>Nombre d'actions pour lesquelles des voix ont été valablement émises:</i>	<b>15.210.474</b>
<i>Pourcentage représenté par ces actions dans le capital:</i>	<b>2,33%</b>

3. **L'assemblée décide d'approuver le rapport de rémunération du conseil d'administration ayant trait à l'exercice social clôturé le 31 décembre 2025, tel qu'exposé par le comité de nomination et de rémunération et inclus dans le rapport annuel.**

<i>Pour</i>	<i>Contre</i>	<i>Abstention</i>
15.210.474	0	0

100%

<i>Nombre d'actions pour lesquelles des voix ont été valablement émises:</i>	<b>15.210.474</b>
--	-------------------

<i>Pourcentage représenté par ces actions dans le capital:</i>	2,33%
--	-------

4. L'assemblée décide de donner décharge aux administrateurs suivants pour l'exercice de leurs mandats durant l'exercice social clôturé le 31 décembre 2025 :

- Innoste SA, représentée par son représentant permanent M. Jean Stéphane ;
- Finsys Management SRL, représentée par son représentant permanent M. Jean-Luc Vandebroek ;
- Capital Grand Est SAS, représentée par son représentant permanent M. Jean-François Rax ;
- Mme Revital Rattenbach ;
- Iryl Partners SAS, représentée par Mme Revital Rattenbach ;
- Mme Anne-Sophie Jourdain ;
- Boletus Consulting BV, représentée par son représentant permanent M. Seppe De Gelas ; et
- CarKath SRL, représentée par son représentant permanent M. Eric Halioua.

<i>Pour</i>	<i>Contre</i>	<i>Abstention</i>
15.210.474	0	0

100%

<i>Nombre d'actions pour lesquelles des voix ont été valablement émises:</i>	15.210.474
<i>Pourcentage représenté par ces actions dans le capital:</i>	2,33%

5. L'assemblée décide de donner décharge au commissaire RSM Interaudit BV, une société à responsabilité limitée de droit belge, ayant son siège à Lozenberg 18, 1932 Zaventem et inscrite au Registre des Personnes Morales de Bruxelles (néerlandophone) sous le numéro d'entreprise 0436.391.122, représentée par son représentant permanent M. Luis Laperal Castro, pour l'exercice de son mandat durant l'exercice social clôturé le 31 décembre 2025.

<i>Pour</i>	<i>Contre</i>	<i>Abstention</i>
15.210.474	0	0

100%

<i>Nombre d'actions pour lesquelles des voix ont été valablement émises:</i>	15.210.474
<i>Pourcentage représenté par ces actions dans le capital:</i>	2,33%

6. L'assemblée décide de renouveler aux mêmes conditions les mandats des administrateurs suivants pour une durée de quatre (4) ans, prenant fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de la Société qui se tiendra en 2030 et qui décidera de l'approbation des comptes annuels ayant trait à l'exercice social se clôturant le 31 décembre 2029 :

- Finsys Management SRL, représentée par son représentant permanent M. Jean-Luc Vandebroek ;
- Capital Grand Est SAS, représentée par son représentant permanent Mme Virginie Miath ;

- Mme Anne-Sophie Jourdain ; et
- Boletus Consulting BV, représentée par son représentant permanent M. Seppe De Gelas.

<i>Pour</i>	<i>Contre</i>	<i>Abstention</i>
15.210.474	0	0

100%

<i>Nombre d'actions pour lesquelles des voix ont été valablement émises:</i>	<b>15.210.474</b>
<i>Pourcentage représenté par ces actions dans le capital:</i>	<b>2,33%</b>

7. L'assemblée décide de conférer des pouvoirs spéciaux à M. Jean-Luc Vandebroek, avec faculté d'agir individuellement au nom de la Société et avec faculté de substitution pour exercer, exécuter et signer tous documents, actes, formalités et démarches et donner les instructions nécessaires ou utiles à l'exécution des décisions précitées, y compris, mais sans s'y limiter, le dépôt des comptes annuels et des comptes annuels consolidés ayant trait à l'exercice social clôturé le 31 décembre 2025, des rapports annuels et des rapports du commissaire y annexés, auprès de la Banque Nationale de Belgique.

L'assemblée générale décide de donner procuration à chaque administrateur ainsi qu'à Hadrien Chef, Violette Keppenne et Shahine Rezaei Kalantari, avocats, ayant leur bureau à Bastion Tower, Place du Champ de Mars 5, 1050 Bruxelles, ou tout autre avocat du cabinet "Osborne Clarke", ayant son bureau à la même adresse, chacun agissant individuellement et avec faculté de substitution, pour agir au nom de la Société afin de procéder à la publication d'un extrait du présent procès-verbal aux Annexes du Moniteur belge et à la mise à jour des informations d'inscription de la Société au registre des personnes morales de la Banque-Carrefour des Entreprises. Les mandataires sont autorisés à signer tout document et à effectuer toute démarche nécessaire auprès du greffe du Tribunal de l'Entreprise compétent, des guichets d'entreprises et de la Banque-Carrefour des Entreprises et plus généralement, à entreprendre tout acte nécessaire ou utile en rapport avec les présentes décisions.

<i>Pour</i>	<i>Contre</i>	<i>Abstention</i>
15.210.474	0	0

100%

<i>Nombre d'actions pour lesquelles des voix ont été valablement émises:</i>	<b>15.210.474</b>
<i>Pourcentage représenté par ces actions dans le capital:</i>	<b>2,33%</b>

[La page de signature suit]

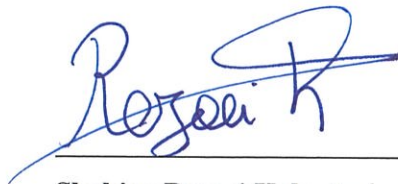
Dans la mesure où tous les points à l'ordre du jour ont été traités, la réunion est levée à **16h30**.

Après lecture et approbation du présent procès-verbal, ce dernier est signé par les membres du bureau.



---

**Finsys Management SRL**  
Représentée par Jean-Luc Vandebroek  
Président



---

**Shahine Rezaei Kalantari**  
Secrétaire